

**Délibération du Conseil Municipal
Séance du 28 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GESTEL légalement convoqué le vingt-et-un du mois de septembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Françoise MERRET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Etaient présents :

Madame Françoise MERRET
Monsieur Michel DAGORNE
Madame Catherine AUDRAN
Monsieur Loïc QUEGUINER
Madame Annelise RALEC
Monsieur Laurent DUHENOY
Madame Yvonne KARABOUÉ
Monsieur Jean-Marie GUYMARD
Madame Nelly GALLEN

Monsieur Christophe CORLAY
Monsieur Frédéric HONORÉ
Madame Khanittha COLIN-JOMMUANG
Madame Manuela VOISIN
Madame Stéphanie LECOMTE
Monsieur Matthieu LECOMTE
Monsieur Ludovic KARABOUÉ
Monsieur Vladislav SOKOLOV

Absents excusés :

Madame Sophie BRETON
Monsieur Christophe CARER
Madame Aurélie GARGAM

Monsieur Ewan MAILLET
Madame Ludivine BOURIC
Madame Lucie JACQUEMIN

Pouvoirs :

Madame Sophie BRETON à Monsieur Jean-Marie GUYMARD
Monsieur Christophe CARER à Monsieur Frédéric HONORÉ
Madame Aurélie GARGAM à Madame Manuela VOISIN
Monsieur Ewan MAILLET à Monsieur Matthieu LECOMTE
Madame Ludivine BOURIC à Monsieur Laurent DUHENOY

Secrétaire de séance : Madame Nelly GALLEN

OBJET : FINANCES : BUDGET 2026 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le budget primitif 2026 de la commune a été voté le 9 mars dernier, suivi de la décision modificative N° 1 votée lors du conseil municipal du 28 avril 2026. Il convient d'ajuster les crédits budgétaires votés afin de prendre en compte l'ajustement du programme d'investissement et des crédits de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

VU le budget primitif 2026,
VU la décision modificative N° 1,

Article unique : valide la décision modificative N° 2 comme suit :

Objet	INVESTISSEMENT				Objet	FONCTIONNEMENT			
	Imputation	Montant initial	Modification	Montant final		Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses					Dépenses				
Régularisation imputation	13-1335	- €	12 150,00 €	12 150,00 €	Dotation / provision pour dépréciation de créances	042-681	- €	1 600,00 €	1 600,00 €
Emprunts (remboursements)	16-1641	88 000,00 €	3 000,00 €	91 000,00 €	Indemnités de fonction élus	65-65311	80 000,00 €	4 200,00 €	84 200,00 €
Frais d'études	20-2031	170 000,00 €	- 25 000,00 €	145 000,00 €	Cotisations retraite / élus	65-65313	10 000,00 €	- 4 000,00 €	6 000,00 €
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	21-2135	195 100,00 €	26 000,00 €	221 100,00 €	Cotisations SS / indemnités de fonction élus	665-65314	2 200,00 €	6 100,00 €	8 300,00 €
Autres installations, matériel et outillage techniques	21-2158	137 200,00 €	- 8 900,00 €	128 300,00 €					
Matériel de transport	21-2182	25 000,00 €	- 15 000,00 €	10 000,00 €					
Matériel de bureau et informatique	21-2183	15 500,97 €	- 5 000,00 €	10 500,97 €					
Mobilier	21-2184	25 000,00 €	- 20 000,00 €	5 000,00 €					
Autres immobilisation corporelles	21-2188	70 100,00 €	7 000,00 €	77 100,00 €					
Constructions	23-2313	163 000,00 €	- 163 000,00 €	- €					
Installations, matériel et outillage technique	23-2315	21 100,00 €	- 21 100,00 €	- €					
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 316 470,00 €	- 209 850,00 €	1 106 620,00 €	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		3 288 698,03 €	7 900,00 €	3 296 598,03 €
Recettes					Recettes				
Subventions autres organismes	13-1328	26 700,00 €	- 17 500,00 €	9 200,00 €	Remboursements assurance statutaire	013-6419	65 000,00 €	3 900,00 €	68 900,00 €
Régularisation imputation	13-1345	- €	12 150,00 €	12 150,00 €	Fonds de péréq. des ressources communales et intercom.	73-732221	40 000,00 €	4 000,00 €	44 000,00 €
Emprunts	16-1641	256 500,00 €	- 206 100,00 €	50 400,00 €					
Provision pour dépréciation de créances	040-4912	- €	1 600,00 €	1 600,00 €					
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 316 470,00 €	- 209 850,00 €	1 106 620,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		3 288 698,03 €	7 900,00 €	3 296 598,03 €
	TOTAL Inv.		- €			TOTAL Fonc.		- €	

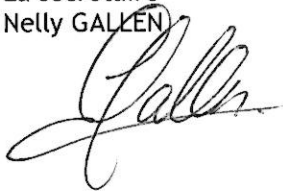
Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

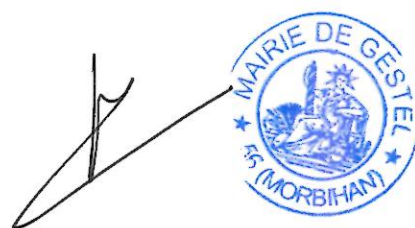
Publié le

ID : 056-215600636-20260928-DCM_2026_070-DE

La secrétaire
Nelly GALLEN



Le Maire,
Françoise MERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.